

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 800 DU 25 AVRIL 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 76^e numéro de l'année 2013

LA CITATION DE LA SEMAINE

«**Tout commence en mystique et finit en politique**».

CHARLES PEGUY

2013 : ANNÉE

LÉONARD SÉNÉCAL

LA NATION

UN QUOTIDIEN

GRATUIT

CONSULTABLE

EN LIGNE

LE N° 800

67 140 CHÔMEURS EN MARS

LE MOT DE LA RÉDACTION

Nous publions aujourd'hui le numéro 800 de la Nation. Déjà 800 numéros. 800 numéros qui nous ont permis de faire entendre une autre voix et une autre vision sur les affaires de la Guadeloupe et du monde. Nous sommes fiers du travail accompli. Les étrangers qui nous regardent constatent que la Nation guadeloupéenne est une réalité solide et qu'il y a de très nombreux guadeloupéens qui se refusent d'être les clones des français. Nous voilà maintenant repartis pour 800 nouveaux numéros avec toujours comme objectif la souveraineté des guadeloupéens dont la souveraineté intellectuelle et la conquête de la liberté de notre pays la Guadeloupe.

À LA UNE

SOMMET DE L'AEC

LES ÉTATS APPROUVENT LES TEXTES DE LA CONFÉRENCE

Les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Association des états de la Caraïbe, AEC, ont analysé aujourd'hui le projet de déclaration du Vè Sommet des Chefs d'état de ce bloc régional, préparé hier par les experts. Ils ont aussi abordé des sujets comme le tourisme soutenable, le développement du commerce et des relations économiques, le transport et la réduction des risques lors des désastres, l'éducation, la culture, la science et la technologie, la mer des Caraïbes et le Fonds Spécial du bloc. Une condamnation du blocus économique, commercial et financier que les États-Unis imposent à Cuba depuis plus d'un demi siècle ainsi que des actes terroristes sous toutes ses formes a été ajouté au document initial. Le projet signale qu'il faut renforcer l'intégration régionale, le respect de la souveraineté des pays et des droits de l'homme, la préservation de la mer des Caraïbes et la promotion du développement durable de la zone entre autres.

Il paraît qu'il y a une délégation de la Guadeloupe à ce sommet. Nous l'avons appris par un communiqué de la région ainsi libellé : « La Région Guadeloupe, représentée par sa présidente Mme

Borel-Lincertin ». Elle sera aux côtés du ministre des Outre-mer Victorin Lurel et de l'ambassadeur délégué à la coopération régionale dans la zone Antilles Guyane. Il paraît que la région Guadeloupe va construire le lycée des régions de France, que ses dirigeants considèrent comme un projet emblématique pour l'éducation en Haïti. Ils n'ont même pas honte de jouer au toutou des français. Voilà à nouveau un indicateur des contradictions des conservateurs de l'ordre colonial qui travaillent pour le compte de la France qui colonise des pays de la Caraïbe malgré le droit international. **C'est scandaleux.**

La CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE qui suit avec attention ce sommet dont l'importance est très grande pour l'avenir de notre région, dénonce la présence des conservateurs Guadeloupéens de l'ordre colonial. Ils participent à ce sommet non pour la défense et la promotion des intérêts des guadeloupéens, de la Guadeloupe et de la grande Caraïbe mais pour représenter la France qui recherche partout dans le monde des strapontins pour tenter d'exister et faire oublier qu'elle est avec la Chine un pays colonialiste qui refuse d'appliquer le droit international de la décolonisation.

La CONVENTION milite pour que tous les pays de la Caraïbe se rassemblent au sein d'une organisation régionale crédible et solidaire afin de mettre en commun leurs ressources et dépasser la réalité de la petitesse et de la faiblesse. Nous demandons aux membres de cette association et à tous les dirigeants des pays de notre région d'intégrer dans le communiqué final une déclaration sur la nécessité de finir la décolonisation dans la Caraïbe en prenant en charge éventuellement les pays encore colonisés en lieu et place des Nations unies. La Caraïbe doit appartenir aux caribéens.

LA RÉDACTION





AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

EN MARS IL Y A 67 140 CHÔMEURS EN GUADELOUPE

Selon Pôle emploi , Fin mars 2013, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi de catégorie A s'établit à 60 050 en Guadeloupe et Îles du Nord. Ce nombre augmente de 1,3 % par rapport à fin février 2013 (soit +750). Sur un an, il est en hausse de 4,1 %.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi s'établit à 67 140 fin mars 2013. Ce nombre augmente de 1,2 % (soit +820). Sur un an, il croît de 4,7 %.

Enfin , le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C depuis un an ou plus augmente de 1,1 % au mois de mars 2013 (+4,5 % sur un an). Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an est en hausse de 1,4 % sur un mois et de 5,0 % sur un an.

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE dénonce l'inaction des autorités coloniales qui se contentent d'appliquer des mesures qui ont dans le passé échoué car elles ne prennent pas en compte les raisons du chômage dans notre pays .

ÉCONOMIE, SOCIAL , SANTÉ

LA CHUTE ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE CONTINUE AVEC L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE

La France n'a jamais compté autant de chômeurs. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A (sans-emploi) s'est établi fin mars à 3 224 600 en France métropolitaine. Soit 36 000 chômeurs de plus qu'en février (+1,2%) et, surtout, près de 30 000 chômeurs de plus qu'en janvier 1997, précédent record (3,195 millions). En ajoutant les demandeurs d'emplois de catégories B et C (en activité), le nombre total d'inscrits à Pôle emploi s'établit à 4 741 100 en France métropolitaine. Un nombre en hausse de 0,7 % (+34 400) sur un mois, et

de 9,8% sur un an. Face à cet afflux, un nouveau renfort de 2.000 CDI à Pôle emploi d'ici à septembre a été décidé par le gouvernement, comme en 2012.

ENFIN LES DIRIGEANTS DE LA SEMSAMAR SONT POURSUIVIS

Des perquisitions ont été réalisées hier à la Société d'Economie Mixte de Saint-Martin. Cette enquête a été ouverte en 2012 par le parquet de Basse-Terre. En janvier dernier, la Missions Interministérielle d'Inspection du Logement Social avait dénoncé des dysfonctionnements au sein de la SEMSAMAR. Il y avait le contrat de la directrice non conforme, un salaire exorbitant, des règles de marché public non respectées, des contrats signés avec des filiales en toute illégalité. Ou encore 450 000 euros dépensés pour la fête de départ de l'ancien directeur et 500 000 euros d'indemnités de départ indûment perçus. Les perquisitions réalisées hier s'inscrivent le cadre d'une enquête préliminaire ouverte en 2012 par le parquet de Basse-Terre. Les enquêteurs sont à la recherche d'éventuels abus de bien sociaux et favoritismes, notamment dans l'attribution illégale de marchés. Des copies de disques durs ont été effectuées. Ces malversations, si elles sont avérées, auraient débuté en 2009 sous l'ancienne puis continué sous l'actuelle direction générale de la SEMSAMAR.

LA DRÔLE DE MORALE DES SOCIALISTES FRANÇAIS

Boris Vallaud, le mari de la ministre des Droits des Femmes Najat Vallaud-Belkacem, est promu directeur de cabinet d'Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif. Il vient en remplacement de Stéphane Israël, qui a lui été nommé jeudi PDG d'Arianespace. Les deux hommes se connaissaient déjà : Boris Vallaud était jusqu'alors conseiller spécial du ministre et fut son bras droit lorsque Arnaud Montebourg était président du Conseil général de Saône-et-Loire. Dans un communiqué, le ministre a souligné les qualités de son nouveau directeur de cabinet, déclarant qu'il a été "un Directeur Général des Services d'une parfaite efficacité et d'une grande ingéniosité pour m'épauler dans le redressement des comptes de ce département en quasi faillite à l'époque". Il a également déclaré que Boris Vallaud avait "lancé les chantiers du made in France et de la "Marque France" avec les premiers résultats qui s'esquissent dans les comportements d'achat de nos concitoyens". Où est la morale ? On se le demande .

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

L'ASIE EST LA PREMIERE ZONE DU MONDE POUR LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES

Selon un rapport publié mercredi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la région d'Asie-Pacifique est désormais la région où la consommation de matières premières est la plus importante au monde, une tendance qui devrait se maintenir. « La balance commerciale de la région indique que le taux actuel d'exploitation de ses propres ressources ne suffit plus à répondre à la demande d'économies en plein essor et de modes de vie différents. Entre 1970 à 2008, la demande de matériaux de construction a été multipliée par 13,4, celles des métaux et des minerais industriels par 8,6, les carburants fossiles par 5,4 et la biomasse par 2,7 », précise l'agence onusienne dans le rapport. Les données indiquent qu'à ce rythme, la région sera de plus en plus dépendante des importations et incapable de subvenir à ses propres moyens les économies et les modes de vie. Le taux de consommation actuel a également un impact négatif sur l'environnement. Le rapport souligne que l'intensité matérielle de la région, trois fois plus élevée que dans le reste du monde, est source d'inquiétude, car celle-ci contribue à exercer une pression supplémentaire sur l'environnement et risque de dépasser la croissance pourtant rapide d'Asie-Pacifique. « Chaque dollar du PIB requiert quantité croissante de matériaux », explique le Directeur du bureau régional Asie-Pacifique du PNUE, Park Young-Woo, dans un communiqué de presse. « Les conclusions n'indiquent pas de signes de séparation entre la croissance économique dans la région et la consommation de matériaux et de ressources naturelles ». « L'efficacité énergétique doit être renforcée rapidement pour donner lieu à une croissance matérielle de la région Asie-Pacifique, ce qui requiert des systèmes innovants dans les zones urbaines, notamment dans les transports, la production énergétique et les structures économiques », a-t-il ajouté. « Les pays d'Asie-Pacifique feront face à des défis considérables pour réussir leur transition des modèles de croissance économiques actuels à une croissance véritablement durable, en dépit des efforts significatifs déployés par de nombreux pays », a prévenu M. Park.

POUR L' OIT LA REPRISE DE L' EMPLOI N'EST PAS PROCHE

Le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder, a averti que les politiques actuellement mises en œuvre pour répondre à la crise mondiale échouaient à enrayer la hausse du chômage dans les économies avancées et le blocage de la croissance dans les pays émergents et en développement. «Les politiques actuelles n'arrivent pas à juguler la hausse du chômage dans les pays avancés et freinent la croissance rapide dont les pays émergents et les pays en développement ont besoin pour faire face à l'augmentation de leur main-d'œuvre jeune», a-t-il déclaré dans un discours prononcé devant le Comité financier et monétaire du Fonds monétaire international et le Comité du développement du FMI et de la Banque mondiale. M. Ryder a déclaré que les perspectives d'emploi en Europe, aux Etats-Unis et au Japon étaient sombres, et que les taux de chômage des jeunes dans le sud de l'Europe et en Afrique du Nord étaient dangereusement élevés. Il a noté la quasi-stagnation des salaires réels, sauf en Chine, et l'aggravation des inégalités de revenus dans la plupart des pays. Selon les estimations de l'OIT, plus de 200 millions de personnes seraient au chômage de par le monde, dont 74 millions de jeunes. Environ 470 millions de nouveaux emplois devront être créés entre 2015 et 2030 simplement pour absorber la croissance de la population mondiale en âge de travailler. En outre, quelque 870 millions d'hommes et de femmes ne gagnent pas suffisamment pour se hisser au-dessus du seuil de pauvreté de 2 \$ par jour. «Les difficultés que posent la combinaison de politiques adaptées à des circonstances nationales diverses au sein d'une stratégie internationale cohérente sont encore aggravées par les différences majeures de perception quant à l'efficacité des politiques budgétaires et monétaires», a constaté M. Ryder. Répondre à la préoccupation concernant les emplois et les moyens de subsistance ouvre la voie à la construction durable d'une coordination politique internationale plus efficace, a-t-il ajouté. Cette stratégie de reprise axée sur l'emploi, mise en œuvre simultanément par un grand nombre de pays permettra aussi de soulager la pression sur les finances publiques, en générant davantage de recettes fiscales et en réduisant les dépenses imputables à la récession, a déclaré M. Ryder. Il a évoqué des initiatives politiques valables pour la plupart des pays, notamment une hausse des investissements dans les infrastructures, avec une priorité accordée aux options à haute intensité d'emploi; le desserrement des conditions de prêt aux petites et moyennes entreprises; le renforcement des socles de protection sociale; l'introduction ou l'augmentation des salaires minimaux et l'expansion des possibilités de formation, surtout pour les jeunes. M. Ryder a aussi cité en exemple les succès des politiques menées en Amérique latine où la protection sociale et les salaires minimaux ont contribué à stimuler la croissance, et en Asie de

l'Est et du Sud-Est où la demande intérieure a joué un rôle essentiel pour soutenir la croissance économique. Il a ajouté que la nécessité d'appliquer ce type de mesures revêtait une évidence croissante à mesure que nous approchons de la date butoir de 2015 pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). «Le débat mondial animé que suscite l'agenda du développement post 2015 lancé par le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon nous permet de mieux comprendre ce qui pourrait être fait dans le cadre d'un soutien international à l'action nationale», a affirmé M. Ryder, précisant qu'il «nous montre aussi que la création d'emplois est une priorité absolue dans presque tous les pays».

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

LA BARBADE SE RENFORCE EN TANT QUE CENTRE DE SERVICES FINANCIERS

Le gouvernement est déterminé à maintenir et renforcer le rôle de la Barbade comme un important centre de services financiers. Cette assurance est venue hier soir du ministre des Finances et des Affaires économiques, Christopher Sinckler, qui a déclaré que le secteur a joué un rôle vital dans l'économie du pays. Il s'exprimait à l'ouverture d'une succursale de la compagnie d'assurance internationale panaméricaine à Cheapside, The City. M. Sinckler dit à son auditoire: "Nous savons que le système financier a bien résisté, liquide et rentable, même au milieu de l'activité économique nationale amortissement Ceci suggère que notre système bancaire dans son ensemble est capable de résister à divers chocs économiques, en particulier externe chocs, d'autant plus compte tenu du fait que beaucoup de nos entités bancaires commerciales qui dominent l'activité de dépôts, sont tous affiliés à des banques mères extra-régionaux bien établis ». Il a souligné que le dernier rapport sur la stabilité financière a révélé que les dépôts dans le système bancaire ont augmenté de 4,5 pour cent, à compter de Septembre 2012 à 12 milliards de dollars, tandis que les actifs des banques commerciales ont augmenté de 4,8 pour cent au cours de l'année. "Les banques commerciales ont également augmenté leur investissement dans du papier de gouvernement compte tenu de la faiblesse de la demande générale pour les prêts aux particuliers et aux entreprises du secteur privé», at-il déclaré. Le ministre a souligné que le gouvernement avait entrepris diverses stress tests afin de déterminer l'impact du risque de crédit sur l'adéquation des fonds propres des banques, des non-banques et les coopératives de crédit. "Ces analyses suggèrent que ces institutions sont en mesure de rester solvables et peuvent résister à des chocs internes et externes, même importantes,» dit-il. Il a ajouté que même l'industrie de l'assurance locale avait fait

preuve de résilience en dépit de l'incertitude initiale engendrée par les problèmes de CLICO. "Les bénéficiaires des sociétés parmi les assureurs vie et généraux ont augmenté de près de 30 pour cent alors même que indemnités versées ont été réduites et revenus des cotisations étaient légèrement en dessous du niveau de 2010", at-il expliqué. M. Sinckler a souligné qu'il était nécessaire de construire un régime de réglementation solide et proportionné pour protéger la stabilité du secteur financier en tant que fondement d'une croissance durable, tout en protégeant la concurrence et l'innovation qui animent son succès. Il a dit la Financial Services Commission (FSC) a été créé pour renforcer l'environnement réglementaire dans le but d'assurer la durabilité dans le secteur des services financiers. Décrivant ce secteur comme une industrie internationale, il a déclaré que les réglementations nationales doivent donc refléter les meilleures pratiques internationales, au minimum. Il a révélé que la Commission était extrêmement occupé respect de ces normes.

BAISSE DE L'INSÉCURITÉ EN HAÏTI

L'annonce a été faite par les autorités du pays lors d'une conférence de presse conjointe tenue ce matin par le ministre de la justice, le commissaire du gouvernement de P-A-P, le DG de la PNH et le secrétaire d'état à la sécurité publique ont attesté cela. Pour preuve, ces responsables parlent de plusieurs bandits notoires qui sont épinglés et le démantèlement de puissants gangs. Le gouvernement salue le travail effectué par de différentes entités de l'Etat en vue mettre les bandits hors d'état de nuire. Il annonce l'adoption d'autres mesures visant à maintenir ce climat de sécurité. Désormais les enquêtes aboutissent ici en Haïti. Et c'est le chef du parquet qui l'affirme. La police de concert avec la justice ont travaillé sur plusieurs dossiers déclare le DG de la PNH. « On ne se contente pas d'arrêter des personnes sans avoir mené les enquêtes. C'est ainsi qu'on a pu remonter la filière de nombreux chefs de gang a fait savoir Godson Orelus. L'un des plus grands réseaux de bandits à P-A-P, BAZ 117 a été neutralisé se réjouit le commissaire du gouvernement. Le gang qui opérait à Village de Dieu a aussi été démantelé. De nombreux kidnappeurs et évadés de prisons sont également sous les verrous. Même les gangs spécialisés dans les attaques à mains armées contre des véhicules sur les routes nationales ont été maîtrisés.» La collaboration de la population reste la plaque tournante dans le cadre de la réalisation de ces différents coup de filet soutient le secrétaire d'état à la sécurité publique. Réginald Delva rappelle que la sécurité est avant tout une question de comportement. Il invite chaque citoyen à faire preuve de vigilance.

IRAN

L' IRAN PRÊT À REPRENDRE LES NÉGOCIATIONS

L' Iran est prêt à poursuivre les négociations avec les Six médiateurs internationaux (Russie, États-Unis, Grande-Bretagne, France, Chine et Allemagne) sur son dossier nucléaire, rapporte jeudi la presse internationale en référence à Ali Bagheri, adjoint du négociateur iranien. "Nous attendons que Mme Ashton (chef de la diplomatie européenne,) appelle le Dr Jalili (secrétaire du Conseil supérieur de la sécurité nationale de la République islamique et principal négociateur iranien, ndlr), qui est évidemment prêt à répondre à cet appel", a déclaré M.Bagheri. Selon ce dernier, Téhéran attend une réponse de l'Union européenne sur le calendrier et les détails de ces discussions. La dernière rencontre entre les représentants des Six et de l'Iran s'est déroulée au Kazakhstan les 4-6 avril, Catherine Ashton supervisant les relations diplomatiques de l'UE avec l'Iran. Le prochain volet des négociations est prévu le 15 mai .

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

AFRIQUE

Johannesburg : La JSESJ a augmenté de 25.00 points ,0.33%, pour clôturer à 7,500.00 points.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

JAMAÏQUE : Il y a eu des transactions sur 14 titres dont 4 fermes négociés. Le volume du marché s'élève à 160 639 parts évaluées à plus de 1.519.906 \$. La JSE All Composite jamaïcain a diminué de 7,15 points (0,01%) pour clôturer à 81,969.95.

TRINIDAD : Il y a eu des transactions sur 15 titres dont 9 fermes négociés. Les activités de négociation sur le Premier Marché ont enregistré un volume de 316.610 parts d'une valeur de 2,162,810.62 \$. L'indice composite a reculé de 1,41 points (0,13%) pour clôturer à 1,103.41.

BRÉSIL : L'indice Bovespa de Sao Paulo a diminué de 20.91, 0.04%, pour clôturer à 54,963.32.

ASIE

Les marchés asiatiques poursuivent sur leur lancée en restant dans la zone verte ce jeudi, même si la tendance est plus hésitante à Shanghai (stable) toujours à l'écoute des indices économiques chinois encore tièdes... Ailleurs, la hausse est de 0,3% à Singapour, de 0,5% à Séoul, de 0,7% à Tokyo et même de +1% à Hong Kong, alors que Wall Street a clôturé en ordre dispersé ce mercredi soir, sans grande évolution, à l'image du titre Apple qui a finalement terminé en très légère baisse au lendemain de ses résultats trimestriels, en retrait de 0,16% à 405,46\$. Sur le front macroéconomique, les commandes de biens durables du mois de mars ont toutefois déçu les investisseurs aux États-Unis, à la recherche de marques tangibles de reprise de l'activité. Le DJIA a perdu 0,29% à 14.676 pts, le Nasdaq a gagné 0,01% à 3.269 pts, et le S&P500 a terminé stable à 1.578 pts. D'après le gouvernement américain, les commandes nouvelles en biens durables pour le mois de mars 2013 se sont en effet établies en très fort déclin de 5,7% en comparaison du mois antérieur, contre un consensus de place de -2,8% et après une forte progression en février (révisée à +4,3%). Hors transport, les commandes du mois de mars ressortent encore en repli de 1,4%, alors que les économistes espéraient une hausse légère de 0,5%. En février, les commandes avaient déjà baissé de 1,7% hors transport (-0,5% précédemment évalué).

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini en territoire positif ce jeudi soir, alors que les publications trimestrielles se poursuivent outre-Atlantique, avec notamment Exxon et 3M aujourd'hui. Sur le front macroéconomique, les derniers chiffres de l'emploi américain sont ressortis meilleurs que prévu. Le DJIA a clôturé en hausse de 0,17% à 14.700 pts, le Nasdaq s'accorde 0,62% à 3.290 pts, et le S&P500 a gagné 0,40% à 1.585 pts. Le Département US au Travail vient d'annoncer que les inscriptions hebdomadaires nouvelles au chômage, sur un rythme ajusté des variations saisonnières, ont reculé de 16.000 sur la semaine antérieure à 339.000. Un chiffre meilleur qu'attendu puisque le consensus Bloomberg tablait sur 350.000 nouvelles demandes. La moyenne à quatre semaines atteint 357.500 pour la période terminant le 20 avril. Un chiffre en recul de 4.500 par rapport à la semaine précédente. Le taux de chômage indemnisé lors de la semaine close le 13 avril atteint 2,3%, en baisse de 0,1% par rapport à la semaine précédente. Le nombre de chômeurs indemnisés sur la même période s'établit à 3 millions, en repli de 93.000 par rapport à la semaine précédente. L'indice manufacturier de la Fed de Kansas City pour le mois d'avril 2013 est ressorti négatif de 5 points, soit un niveau comparable à celui du mois de mars. L'indicateur est moins bon que prévu, puisque le consensus des économistes était de -1 point. Ce rapport confirme donc le ralentissement de l'activité manufacturière dans la région.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en ordre dispersé jeudi, après cinq séances consécutives de hausse liées à des anticipations de baisse des taux de la Banque

centrale européenne (BCE), dans un contexte d'avalanche de résultats trimestriels. Après la dégradation du climat des affaires en Allemagne, l'annonce d'un taux de chômage record en Espagne à 27,2% au premier trimestre, renforce l'hypothèse d'une baisse des taux de la Banque centrale européenne à l'occasion de sa prochaine réunion du 2 mai. Dopé par cette probabilité, l'indice européen des ressources de base (2,57%), valeurs très sensibles à la conjoncture, a enregistré la plus forte progression sectorielle. Aux Etats-Unis, les inscriptions hebdomadaires au chômage ont diminué plus qu'attendu lors de la semaine au 20 avril, à 339.000 contre 355.000 (révisé) la semaine précédente, selon le département du Travail. Les économistes attendaient en moyenne 351.000 inscriptions au chômage. Cet indicateur, ainsi que des résultats bien accueillis d'UPS ou encore de Dow Chemical faisaient progresser Wall Street de quelque 0,5% au moment de la clôture en Europe. À Paris, le CAC 40 a cédé 0,06% (-2,47 points) à 3.840,47 points. Le Footsie britannique a progressé de 0,17% et le Dax allemand 0,95%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a gagné 0,09%.

CHANGE

L'euro évoluait à l'équilibre face au dollar jeudi, après une brève progression dans la matinée, des données économiques maussades dans la zone euro renforçant les spéculations sur de nouvelles mesures de relance de la Banque centrale européenne (BCE). Vers 18H00 GMT, l'euro valait 1,3016 dollar contre 1,3014 dollar mercredi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne baissait légèrement face à la devise nippone à 129,35 yens contre 129,53 yens la veille. Le dollar cédait un peu de terrain face à la monnaie japonaise à 99,38 yens contre 99,53 yens mercredi soir. L'euro, qui avait profité d'un regain de l'appétit des courtiers pour le risque dans la matinée, a ensuite perdu du terrain avant de se stabiliser et d'osciller autour de l'équilibre. Vers 18H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro à 84,31 pence pour un euro, grimpant même vers 14H05 GMT à 84,09 pence, son plus haut niveau depuis trois mois. La livre montait aussi face au billet vert à 1,5437 dollar, après avoir atteint 1,5480 dollar vers 12H20 GMT, son plus haut niveau depuis deux mois. La devise helvétique repartait en hausse face à l'euro, à 1,2303 franc suisse pour un euro, après être tombée à 1,2349 franc vers 12H25 GMT, au plus bas depuis mi-mars. La monnaie suisse montait face au billet vert à 0,9451 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,1706 yuans pour un dollar - son niveau le plus élevé depuis la mise en place en 1994 du système actuel d'arrimage du yuan au billet vert - contre 6,1781 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole montaient jeudi en fin d'échanges européens, reprenant le net rebond de plus de deux dollars enregistré la veille, dans un marché aidé par des indicateurs économiques jugés encourageants en Europe et aux États-Unis. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juin valait 102,47 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 74 cents par rapport à la clôture de mercredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait de son côté 68 cents à 92,11 dollars. Après avoir subi quelques prises de bénéfices en cours d'échanges européens, les cours reprenaient le chemin de la hausse, confortant un rebond de 2,25 dollars à New York et de 1,42 dollar à Londres, à la suite des chiffres du Département américain de l'Énergie (DoE). Celui-ci a ainsi fait état d'une chute 10 fois plus forte

qu'attendu, la semaine dernière, des réserves d'essence aux États-Unis la semaine dernière -- très surveillés à l'approche de la saison estivale des grands déplacements en voiture -- tandis que les stocks de brut progressaient moins que prévu, autre signal jugé encourageant. "Les cours ont continué sur leur lancée jeudi (..) car les inquiétudes sur la demande -- déjà apaisées par les chiffres du DoE -- se sont encore estompées davantage après des statistiques encourageantes au Royaume-Uni et aux États-Unis.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT, SCIENCE ÉCONOMIQUE, DROIT.

LES MOTIFS DE QUALIFICATION DU CDD EN CDI EN DROIT FRANÇAIS

La Cour de cassation vient de juger que le juge ne saurait requalifier d'office un CDD en CDI, seul le salarié pouvant s'en prévaloir (Cass. soc. 20 février 2013, n° 11-12.262). Cet arrêt est l'occasion de rappeler les motifs de requalification du CDD en CDI.

1. Principes généraux

Selon l'article L. 1245-1 du Code du travail, « est réputé à durée indéterminée tout contrat de travail conclu en méconnaissance des dispositions des articles L 1242-1 à L 1242-4, L 1242-6 à L 1242-8, L 1242-12, alinéa 1er, L 1243-11, alinéa 1er , L 1243-13, L 1244-3 et L 1244-4 du Code du travail. »Le texte prévoit donc des cas limitatifs de requalification. Comme la Cour de cassation le rappelle régulièrement, les dispositions du Code du travail n'ayant été édictées que dans un souci de protection du salarié, l'employeur ne peut se prévaloir de leur inobservation.

A titre d'exemple, l'employeur ne peut s'en prévaloir pour demander la requalification d'un CDD en CDI et rompre par anticipation le contrat en alléguant un motif économique de licenciement (Cass. soc. 17 janvier 1996, n° 94-42103). L'arrêt du 20 février 2013, visé en introduction du présent article, est une illustration de cette règle, cette fois à propos du pouvoir du juge. Enfin, précisons que lorsque le conseil de prud'hommes est saisi d'une demande de requalification d'un CDD en CDI, l'affaire est directement portée devant le bureau de jugement qui statue au fond dans

un délai d'un mois suivant sa saisine (article L. 1245-1 du Code du travail).

2. Cas de requalification

2.1. La conclusion d'un CDD en dehors des cas autorisés

Les cas de recours au CDD sont limitativement énumérés par l'article L. 1242-2 du Code du travail :

1° Remplacement d'un salarié en cas :

a) D'absence ; b) De passage provisoire à temps partiel, conclu par avenant à son contrat de travail ou par échange écrit entre ce salarié et son employeur ; c) De suspension de son contrat de travail ; d) De départ définitif précédant la suppression de son poste de travail ; e) D'attente de l'entrée en service effective du salarié recruté par CDI appelé à le remplacer.

2° Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ; 3° Emplois à caractère saisonnier ou pour lesquels, dans certains secteurs d'activité, il est d'usage constant de ne pas recourir au CDI en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois ;

4° Remplacement d'un chef d'entreprise artisanale, industrielle ou commerciale, d'une personne exerçant une profession libérale, de son conjoint participant effectivement à l'activité de l'entreprise à titre professionnel et habituel ou d'un associé non salarié d'une société civile professionnelle, d'une société civile de moyens ou d'une société d'exercice libéral ;

5° Remplacement du chef d'une exploitation agricole ou d'une entreprise du code rural et de la pêche maritime, d'un aide familial, d'un associé d'exploitation, ou de leur conjoint dès lors qu'il participe effectivement à l'activité de l'exploitation agricole ou de l'entreprise.

Les cas de recours susvisés doivent être scrupuleusement respectés par l'employeur, sous peine de requalification du CDD en CDI. A titre d'exemple, la Cour de cassation a pu juger qu'un CDD ne peut être conclu au motif de « la réorganisation d'un service » (Cass. soc. 16 septembre 2009, n° 08-42102).

2.2. La conclusion d'un CDD pour pourvoir un emploi permanent de l'entreprise

Un CDD, quel que soit son motif, ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise (article L. 1242-1 du Code du travail). En d'autres termes, même si le CDD correspond à l'un des cas de recours visés par le Code du travail, celui-ci peut être requalifié en CDI s'il a en réalité été conclu pour pourvoir à un emploi permanent. En ce sens, la Cour de cassation a approuvé une cour d'appel d'avoir requalifié en CDI les CDD d'une salariée effectuant toujours des tâches identiques pour remplacer les salariés absents dans six postes de péage, dans un contexte où la régularité des absences dans cette zone géographique entraînait un renouvellement systématique des engagements conclus avec cette salariée (Cass. soc. 29 septembre 2004, 02-43249).

2.3. La conclusion d'un CDD pour remplacer un salarié gréviste ou pour effectuer des travaux dangereux

L'article L. 1242-6 du Code du travail prévoit qu'il est interdit de conclure un CDD :

1° Pour remplacer un salarié dont le contrat de travail est suspendu à la suite d'un conflit collectif de travail ; 2° Pour effectuer certains travaux particulièrement dangereux figurant sur une liste établie par voie réglementaire. Concernant le CDD conclu en période de grève, il convient de préciser que l'employeur reste libre de conclure de tels contrats, à condition que ceux-ci ne visent pas à remplacer un salarié gréviste. Par ailleurs, l'employeur ne peut pas non plus recourir au travail temporaire pour remplacer un salarié dont le contrat de travail est suspendu à la suite d'un conflit collectif de travail (article L. 1251-6 du Code du travail). Concernant les travaux dangereux, la liste visée ci-dessus est dressée par l'article D. 4154-1 du Code du travail (ex. travaux de désinsectisation des bois, amiante : opérations d'entretien ou de maintenance sur des flocages ou calorifugeages, etc.).

2.4. Les irrégularités de forme du CDD

Le CDD doit obligatoirement être formalisé par un écrit, à défaut de quoi le contrat est réputé conclu pour une durée indéterminée (article L. 1242-12 du Code du travail). En l'absence de contrat écrit, l'employeur ne peut écarter la présomption légale de CDI en apportant la preuve de l'existence d'un contrat verbal conclu pour une durée déterminée (Cass. soc. 24 novembre 1998, n° 96-41742). L'écrit constatant le CDD doit obligatoirement comporter la définition précise de son motif, sous peine de

requalification (même article). Les mentions obligatoires du CDD sont notamment les suivantes : Le nom et la qualification professionnelle de la personne remplacée lorsqu'il est conclu pour remplacer un salarié absent ; La date du terme et, le cas échéant, une clause de renouvellement lorsqu'il comporte un terme précis ; La durée minimale pour laquelle il est conclu lorsqu'il ne comporte pas de terme précis, etc.

2.5. Le non-respect des règles relatives à la fixation du terme, à la durée et au renouvellement du CDD

Sauf certains cas particuliers, comme le remplacement du salarié absent, le CDD doit comporter un terme précis dès sa conclusion (article L. 1242-7 du Code du travail). Par ailleurs, le CDD obéit à des règles très strictes concernant sa durée et son renouvellement.

Ainsi, la durée totale du CDD conclu pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire ne peut, en principe, excéder 18 mois, renouvellement inclus. Cette durée est portée à 24 mois dans les cas suivants : contrat exécuté à l'étranger, quel que soit son motif ; départ définitif d'un salarié précédant la suppression de son poste ; commande exceptionnelle à l'exportation. A défaut de respecter ces règles, l'employeur s'expose à la requalification du CDD en CDI.

2.6. Le non-respect du délai de carence entre les CDD

Il résulte de l'article L. 1242-8 du Code du travail qu'à l'expiration d'un CDD, il ne peut être recouru, pour pourvoir le poste du salarié dont le contrat a pris fin, ni à un CDD ni à un contrat de travail temporaire, avant l'expiration d'un délai de carence calculé en fonction de la durée du contrat, renouvellement inclus. Ce délai de carence est égal : Au tiers de la durée du contrat venu à expiration si la durée du contrat, renouvellement inclus, est de quatorze jours ou plus ; A la moitié de la durée du contrat venu à expiration si la durée du contrat, renouvellement inclus, est inférieure à quatorze jours. Le délai de carence n'est pas applicable dans certains cas, notamment lorsque le CDD est conclu pour assurer le remplacement d'un salarié temporairement absent ou dont le contrat de travail est suspendu, en cas de nouvelle absence du salarié remplacé (article L. 1244-4 du Code du travail). Le non-respect de ces délais de carence est un cas supplémentaire de requalification du CDD en CDI.

2.7. La poursuite de la relation contractuelle à l'échéance du CDD

Enfin, lorsque la relation contractuelle de travail se poursuit après l'échéance du terme du CDD, celui-ci devient automatiquement un CDI

(article L. 1242-8 du Code du travail). En ce cas, le salarié conserve l'ancienneté qu'il avait acquise au terme du CDD et la durée de ce CDD est déduite de la période d'essai éventuellement prévue dans le nouveau contrat de travail.

PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476
EXPORTATIONS 2011 : 889
DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

MARS 2013 : 0,8% sur un mois ; 1,9 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN FÉVRIER 2013 : 66 320 (+1,4% sur un an)
OFFRE D'EMPLOI EN FÉVRIER 2013 : 730 (- 4,1% sur un an)
EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)
EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET

SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;

<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 4042 55 ;

Agence de presse : Média info

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE